

Des murmures se firent entendre, mais quelques ouvriers acceptèrent la première proposition. A la sortie de cinq heures, ces derniers furent accueillis par les huées de leurs camarades. On alla même jusqu'aux voies de fait. Deux tisserands et une fille de 24 à 25 ans criblèrent de coups un jeune homme de 18 ans, nommé Schapens. Ils ont été mis en arrestation.

On prévint les autorités et M. le commissaire central, accompagné d'une escouade d'agents se transporta chez M. Scamps. A la sortie du soir, des attroupements se formèrent, les dispositions paraissaient fort menaçantes, une foule énorme s'était rassemblée aux abords de l'établissement et dans la rue de Tourcoing. Un instant, on put craindre le retour des tristes scènes dont nous avons été les témoins au mois de mars, mais l'attitude énergique de M. le commissaire central et de ses hommes en imposa aux perturbateurs. Peu à peu les attroupements se dispersèrent et à neuf heures et demie tout était rentré dans le calme.

Ce matin vingt ouvriers travaillaient sur deux métiers.

Ces faits nous prouvent que les esprits sont loin d'être calmes et il est regrettable, — disons-le une fois de plus — que l'application d'un système commercial déplorable oblige nos industriels à mettre en pratique une mesure si impopulaire parmi nos ouvriers qui subissent, en définitive, la conséquence des utopies libre-échangistes.

Une société dite des *Ourdisseurs*, vient d'être récemment autorisée. Elle a pour but de placer les membres qui se trouveraient sans occupation et de leur faire distribuer des secours dans les cas de nécessité prouvée. — On comprend facilement les avantages qui résultent de cette association pour tous les membres qui en font partie; leur nombre ne peut manquer de s'accroître en raison même des services qu'est appelée à rendre cette société. Les patrons eux-mêmes y trouveront un avantage et une très grande sécurité en ce qu'ils pourront trouver au siège de la société les employés dont ils auraient besoin.

On peut se faire inscrire tous les jours au siège de la société Estaminet du Nouveau St-Martin, Place St-Martin.

La fête du *Cercle du Dauphin* a été très-brillante cette année. La présence de M. Gustave Nadaud donnait un nouvel attrait à cette charmante réunion dont nous espérons pouvoir parler dans notre prochain numéro.

Au marché aux grains du 10 juillet 1867, il y a eu une hausse moyenne de 0 fr. 56 cent. à l'hectolitre.

Nous lisons dans le *Mémorial de Lille*: « Les Orphéonistes ont fait leur entrée solennelle dans notre ville.

Tous les membres honoraires du cercle étaient allés recevoir à Douai les collègues qui avaient tenu si haut le drapeau de la société. On le sait, M. Boulanger est originaire de Douai, et ses compatriotes l'avaient prié de vouloir bien s'arrêter dans sa ville natale avant de rentrer dans sa patrie d'adoption. C'était un enfant du pays qui'ils voyaient triomphant. La réception a été cordiale et touchante.

Arrivé à Lille par le train de 6 h. 40, notre orphéon a été reçu à la gare par les musiques du 6^e régiment d'infanterie et des sapeurs-pompiers qui avait à sa tête le commandant du bataillon, M. Darvas.

A partir de la place de Reignaux, il n'y a eu qu'une acclamation perpétuelle pour la société victorieuse. Toutes les fenêtres des maisons étaient garnies de spectateurs, pavées de drapeaux et de banderoles, les trottoirs encombrés de curieux.

Partout on entendait les mêmes vivats, des balcons on jetait des bouquets et des couronnes aux vainqueurs; les dames agitaient leurs mouchoirs, les hommes frappaient des mains et faisaient entendre les cris: Vive les Orphéonistes! Vive M. Boulanger! Vive M. Lavainne.

MM. Crespel-Tilloy, maire, Desfontaine et Mourmant, adjoints, attendaient la société triomphante dans les salons de l'Hôtel-de-Ville. M. Crespel a adressé aux orphéonistes les félicitations les plus vives: La cité est fière, leur a-t-il dit, du succès éclatant dont vous venez d'ornez sa couronne artistique. Puis leur ayant offert les vins d'honneur il a porté la santé de l'Empereur, de l'Impératrice et du Prince Impérial. Buvois aussi à vos succès et à vos chefs.

Les cris de vive l'Empereur! vive l'Impératrice! vive le Prince Impérial et vive M. le maire ont répondu à ce toast.

Le cortège s'est ensuite dirigé vers la préfecture où l'attendait M. et M^{me} Sencier, M. et M^{me} de La Jonquière et MM. les conseillers de préfecture. M. le maire et MM. les adjoints avaient accompagné les vainqueurs, qu'après la présentation, ont offert des bouquets à M^{me} Sencier et de La Jonquière et à M^{me} Sencier.

M. le Préfet a, dans une improvisation très-remarquable, félicité ses hôtes. « Honneur à vous, leur a-t-il dit; honneur à la société de l'Orphéon de Lille, qui navigue à Limoges triomphant des sociétés musicales françaises; et qui vient de conquérir à la grande Exposition universelle de Paris ses titres de première société musicale de l'Europe.

L'Empereur vous avait il y a deux ans généreusement pris sous son patronage. L'Impératrice vous couronnait hier.

Notre cité est fière de ses enfants qui ont su porter si haut le drapeau de l'art musical. Honneur à vous et à vos habiles chefs!

Bravos à l'Empereur qui, dans sa haute sollicitude vous a donné le titre de Société Impériale Buvois à l'Impératrice des mains de laquelle vous tenez cette brillante couronne, et au Prince Impérial, l'espoir des générations à venir, et qui saura marcher sur les traces de son illustre père.

Les vivats les plus chaleureux ont acclamé ces nobles paroles. Trois fois ont retenti les cris de:

Vive l'Empereur!
Vive l'Impératrice!
Vive le Prince Impérial!
Vive M. le Préfet!

Les Orphéonistes, touchés de la brillante réception que leur avait faite le premier magistrat de notre cité, ont ensuite repris leur marche triomphale pour regagner leur Hôtel. Dans ce nouveau parcours, les démonstrations n'ont pas été moins vives de la part de la population.

Nous dirons pour nous résumer que la réception a été digne de la victoire remportée.

On assure qu'un grand nombre de députés viennent d'être informés que les élections pour les conseils d'arrondissement et pour les conseils généraux sont définitivement fixés aux dimanches et jadis 4 et 5 août. Le décret de convocations paraîtrait sans tarder au *Moniteur*.

Le public est informé que par la suite de l'abaissement des eaux de l'Escaut depuis la frontière jusqu'au barrage d'Au-tri-ve et du chômage du canal d'Espierre qui, en vertu d'un nouvel arrêté de M. le ministre des travaux publics de Belgique en date du 29 juin 1867, doivent avoir lieu du 12 juillet au 11 août, la navigation sera interrompue pendant cette période sur la ligne de Mons à Lille entre les écluses de Rodignies et de Saint-Amant, et sur le canal de Roubaix, venant de l'Escaut.

La navigation sera également interrompue depuis St Amand jusqu'au fort de Scarpe, en raison de rigolage à exécuter sur cette rivière pour faciliter l'écoulement des eaux d'inondation.

La Faculté des Sciences de Lille ouvrira le jeudi 18 juillet 1867, à 8 h. du matin, dans le lieu ordinaire de ses séances, rue des Fleurs, sa deuxième session d'examen de l'année scolaire 1866-1867, pour la collation du grade de licencié.

Et le lundi 22 juillet 1867, à sept heures du matin, sa deuxième session d'examen pour le baccalauréat es-sciences.

Les épreuves auront lieu: 1^o pour le baccalauréat complet, d'après les règlements des 28 novembre 1864 et 25 mars 1865; 2^o pour les aspirants au diplôme restrictif, selon les prescriptions de l'arrêté ministériel du 24 janvier 1859.

Les candidats devront adresser à M. le recteur de l'Académie de Douai, dans la quinzaine qui précédera cette session, les pièces d'usage.

Les aspirants au brevet de capacité pour l'instruction primaire, sont avertis que la session prochaine s'ouvrira à Douai, le lundi 22 juillet, à 8 h. du matin, dans une des salles de l'Hôtel de Ville.

L'examen des aspirants aura lieu, également à Douai et dans le même local, le lundi 29 juillet.

Les inscriptions continueront à se faire à la Préfecture, à Lille (bureaux de l'inspection académique), et seront reçues, pour les candidats jusqu'au 15 juillet; pour les aspirantes, jusqu'au 20.

Les personnes qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de M. PIERRE-BERNARD VANNIEUWEN-HUYSE sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels, qui auront lieu en l'église Notre-Dame, le vendredi 12 juillet à neuf heures.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Redoute, 25.

Ville de Roubaix.

Cours public d'histoire naturelle

Lundi 15 juillet, à 8 heures du soir.

1^o Civettes, Ecureuils, Marmottes, Castors, Chinchillas, Rats, Loirs, Souris, Hyènes.
2^o Préparation du véritable Curaçao de Hollande.

Il n'y aura pas cours Mercredi prochain 17 Juillet.

VOYAGE A LA MER.

La Compagnie du chemin de fer du Nord a organisé, pour le dimanche 14 juillet 1867, un train de plaisir à destination d'Ostende.

Prix des places (aller et retour compris): 2^{me} classe, 7 fr. 10 c.; 3^{me} classe, 4 fr. 65 c.
Départ de Lille..... 6 h. 30 matin.
— Roubaix..... 6 48 —
— Tourcoing..... 6 57 —
Arrivée à Ostende... 10 —

Le départ d'Ostende aura lieu le dimanche soir, à sept heures — Arrivée à Lille. 10 h. 30 m.

Pour toute la chronique locale J. RENOUX.

FAITS DIVERS

— On lit dans la France :

La conférence monétaire internationale a terminé ses travaux. La Belgique, la Suisse et l'Italie ont constitué avec nous une union monétaire basée sur le franc. La commission, composée de représentants, de tous les peuples et présidée par le prince Napoléon, s'est ajournée au 15 février prochain. En principe, il a été admis que l'or servirait d'étalon. Les pièces en or auront donc seules le caractère de monnaie universelle. Le dénominateur sera la pièce de cinq francs en or. L'urgent ne servira que d'appoint.

On croira difficilement que sur ces bases réduites il a même été impossible de rien terminer. L'Allemagne et surtout la Prusse sont peu favorables au projet L'Angleterre hésite. Les Etats-Unis et l'Autriche sont beaucoup mieux disposés. L'utilité et la possibilité de cette réforme ont été constatées. C'est toujours quelque chose.

— Au commencement de l'été, un appartement situé à Passy fut loué par M. le baron de la R... qui venait passer assez régulièrement deux ou trois jours par semaine. Il ne tarda pas à se lier avec son propriétaire, et, ensuite avec madame de X..., une veuve, sa voisine de campagne. Le baron, à l'en croire, était seul au monde et quoique possédant une assez jolie fortune, il s'ennuyait et son plus grand désir était de trouver une personne de son rang et de son éducation pour s'unir à elle. Il avait, disait-il, une préférence marquée pour les veuves.

Comme il avait fait ses confidences à M. K..., son propriétaire, celui-ci ne manqua pas d'en parler à Mme X... dont il connaissait la tendance à convaler en secondes noces. Tout alla pour le mieux. M. le baron conquit si bien, en peu de temps, les bonnes grâces et la confiance de Mme X..., qu'elle lui prêta 10,000 fr. dont il avait momentanément besoin pour tirer un important bénéfice, qui tout naturellement profiterait à la communauté après le mariage projeté. Quelques jours avant l'époque fixée pour ce mariage, le baron disparut, et la veuve reçut de lui une lettre dans laquelle il annonçait qu'une affaire urgente rendait sa présence indispensable à l'étranger et qu'à son retour, qui ne pouvait avoir lieu avant quelques mois, il s'empreserait de donner à Mme X... son cœur et son nom. Il ajoutait qu'il était en voie de doubler sa fortune. Personne ne soupçonna que cette lettre pût être mensongère.

Un de ces jours derniers, M. K... reçut la visite d'un sien ami, M. D..., propriétaire aux environs de Saint-Cloud, et qui, tout joyeux, venait lui apprendre, que sa fille restée veuve à 25 ans, venait de se décider à se remarier après trois années de veuvage.

Et qui épouse-t-elle, demanda M. K... Oh! un excellent homme, riche, titré. Oui, ma fille va devenir baronne, répondit M. D... Baronne de la Renaudière.

— Pas possible, exclama M. K..., contem- moi donc cela.

Et il apprit de son mari que M. de la Renaudière avait exactement procédé comme il avait fait avec M. X..., seulement il n'était pas encore parti.

A son tour M. K... raconta ce qu'il savait; ils conclurent du tout que le baron devait être un filibustier qui ne tarderait probablement pas à abandonner la maison de M. D... comme il avait quitté celle de M. K..., et ils allèrent prendre conseil chez un commissaire de police. Comme eux, le magistrat flaira un chevalier d'industrie; il ne s'était pas trompé.

Le faux baron de la Renaudière n'est autre qu'un nommé Jacques L..., ancien fabricant d'allumettes chimiques, qui, n'ayant pas réussi dans ce métier, s'imagina de profiter de son éducation, de ses avantages physiques, c'est un homme d'un aspect à la fois élégant et imposant; — pour faire aux veuves — aux riches seulement — une véritable chasse. Plus de quinze ont été ses dupes, à l'aide des manœuvres dont nous venons de parler; toutes attendaient impatiemment le retour du baron, et grande a été leur déception lorsqu'elles ont appris par le commissaire qu'elles avaient été jouées par un adroit fripon.

Jacques L... a réalisé une somme importante par les prêts qu'il a obtenus de ses victimes. On n'a trouvé en sa possession que quelques centaines de francs. Qu'est devenu le reste? C'est ce qu'on ignore; Jacques a refusé de s'expliquer à ce sujet. Il a été livré à la justice.

— Frappée d'une idée fixe à la suite d'un incendie, une pauvre femme, nommée Guithot, née dans le département de la Haute-Loire, s'était réfugiée sous un pont, dans la commune de Toulant (Drôme), où elle s'était arrangé un abri, à l'aide de quelque planche et de la paille. En vain on lui offrait un meilleur abri, elle refusait, malgré ses soixante-dix ans, en disant qu'elle devait périr par le feu et qu'elle ne voulait pas amener le malheur sur ses bienfaiteurs.

Singulière destinée! Le *Courier de la Drôme* rapporte que le 1^{er} juillet cette femme a été brûlée dans son misérable abri.

On attribue l'incendie, soit à quelque allumette sur laquelle la malheureuse aura marché sans s'en apercevoir, soit à l'imprudence de quelque fumeur, qui aura jeté par-dessus le parapet du pont des allumettes enflammées.

CREDIT AGRICOLE SOCIÉTÉ ANONYME

Autorisée par décret du 16 FÉVRIER 1864

DIRECTION A LILLE

SUCCURSALE A ROUBAIX

29, Rue des Fossés, 29

35, Rue Pellart, 35

CAPITAL : 40,000,000

DÉPÔTS DE FONDS PRODUCTIFS D'INTÉRÊTS, paiement au moyen de chèques. Le Crédit agricole se charge gratuitement de tous services de caisses pour compte de ses déposants, encaissement de coupons, factures, etc.

BONS A INTÉRÊT AU PORTEUR DE 100, 500, 1,000 fr., payables à Lille, Paris, Marseille, Nice, Angoulême, Poitiers, Limoges, Avignon.

Intérêts acquis au porteur, jour par jour, à raison de 1 centime par jour, soit, 3,65 par an.

Calculs faits d'avance au dos des bons.

BONS A ÉCHÉANCE FIXE, A ORDRE, OU AU PORTEUR, de 45 jours à 5 ans.

Intérêts de 3 à 5 pour 100 suivant l'époque d'exigibilité.

OBLIGATIONS FONCIÈRES ET COMMUNALES émises par le Crédit foncier de France ESCOMPTÉ D'EFFETS DE COMMERCE, à une ou plusieurs signatures sur toute place de France et de l'Étranger.

AVANCES SUR WARRANTS, nantissements de marchandises et dépôts de titres.

OUVERTURES DE CRÉDITS HYPOTHÉCAIRES.

ACHAT ET VENTE d'actions, d'obligations et de fonds publics, moyennant 1/16 de commission, indépendamment des frais déboursés.

ENCAISSEMENT DE COUPONS.

LA DIRECTION DÉLIVRE GRATUITEMENT dans ses bureaux une notice sur le service des chèques et toutes les opérations de la société.

LES BUREAUX ET CAISSES SONT OUVERTS de neuf heures du matin à midi, et de deux à quatre heures du soir. 6697

Les habitants des maisons voisines du pont n'ayant rien entendu, on a tout lieu de croire que la victime de cette incendie a été asphyxiée pendant son sommeil. Son cadavre a été trouvé à l'endroit même où elle se tenait d'habitude.

Tous les journaux ont raconté que le soir de la première représentation d'*Hernani*, lorsque Bressant arriva à ces vers du premier acte :

Duc ce n'est pas d'abord De cela qu'il s'agit, il s'agit de la mort De Maximilien, Empereur d'Allemagne, un tel frison courut dans la salle que l'artiste s'arrêta un instant, serré à la gorge par son émotion.

L'artiste, sur le consentement donné par M. V. Hugo à M. A. Vaquerie, qui lui en avait fait la demande, a introduit depuis cette variante dans son rôle :

Il s'agit de la mort De mon auguste aïeul, l'Empereur d'Allemagne.

— La population marseillaise est vivement émue d'un crime sur lequel nous empruntons aux journaux de Marseille les renseignements qui suivent :

Samedi matin, vers cinq heures et demie, un tailleur de pierres qui allait travailler à la nouvelle cathédrale, remarqua le cadavre d'un individu étendu sur la sol, au milieu d'une mare de sang, sur la vaste esplanade qui longe le monument du côté de la mer. Ce cadavre portait les traces d'une blessure horrible : la tête était presque détachée du tronc; il était couché sur le dos, les bras étendus dans la position qu'il devait avoir au moment de cette affreuse jugulation. Les traits n'étaient nullement défigurés.

Le chapeau de ce malheureux était à terre, à quelques pas de distance. M. Millien, commissaire de police, averti sur-le-champ, c'est rendu en toute hâte sur les lieux pour procéder aux premières constatations. M. le procureur impérial et l'un de MM. les juges d'instruction sont arrivés peu de temps après. M. le docteur Sarmet, puis M. Dauvergne, ont été appelés à examiner l'état extérieur du cadavre qui, ensuite, a été transporté à la morgue.

La victime aurait été, assure-t-on, dépouillé de sa montre et de sa chaîne, et on aurait fouillé ses poches pour y trouver des valeurs dont on la supposait être porteur, mais qu'elle n'avait pas sur elle au moment de crime.

Le corps de cet infortuné a été reconnu pour celui d'un ancien cuisinier qui a exercé pendant longtemps cette profession à Marseille, où il était revenu après avoir voyagé et exercé son industrie aux Etats-Unis.

Ce malheureux était célibataire, avait des habitudes très rangées; il était sorti de son domicile vendredi à deux heures, et comme il rentrait ordinairement chez lui de bonne heure, on présume que le crime aura été commis vers neuf heures du soir, et que l'infortuné aura été attiré dans ce lieu écarté sous un prétexte quelconque pour y être assassiné et dépouillé.

L'impasse où le crime a été commis, dans la nuit de vendredi à samedi, est tous les soirs le rendez-vous de gens sans aveu, qui se livrent aux scènes les plus dépravées dans cette endroit isolé.

AVIS AUX EXPOSANTS RÉCOMPENSÉS

Dans l'intérêt du public ainsi que des exposants, MM. Firmin Didot feront paraître, cette année, en tête de l'*Annuaire du commerce DIDOT-BOTTIN*, une liste des récompenses décernées à l'Exposition universelle de 1867.

Cette liste sera rédigée par produits d'après l'ordre alphabétique, et par pays, de manière que toute personne, désirant acheter un article quelconque, n'aura qu'à se reporter à cet article pour voir d'un seul coup d'œil le nom de tous les fabricants français et étrangers récompensés pour ce produit.

Mais outre les noms qui seront insérés gratuitement chaque exposant, moyennant 6 fr. par ligne de 50 lettres, pourra faire suivre son d'une notice dans laquelle il expliquera au public l'*Invention*, le *Perfectionnement* ou l'*Amélioration* qui lui ont valu une récompense, et fera valoir les avantages et la supériorité de ses produits.

Cette publicité est sans contredit la meilleure et la plus efficace de toutes, puis qu'elle dure toute l'année, et dans un ouvrage qui est indispensable à toute maison importante, qui reste continuellement dans chaque cercle, café ou endroit public, à la disposition de tous, et qu'on consulte journellement pour n'importe quel achat.

Ces notices ne pourront être adressées à la librairie Firmin et Didot que jusqu'au 15 août.

ADLER

Chirurgien - Dentiste
Rue d'Angleterre 66, Lille.

Nouveau système de dents et de dentiers, vulcano-plastique; les seuls ayant obtenu une mention honorable de la faculté de médecine.

Visible tous les jeudis à l'hôtel Ferraille. 7057

VILLE DE ROUBAIX

Grand Jeu de Boule

Le sieur L. SEYNAEVE, cabaretier au *Vieux Lion d'Or*, Grande-Rue, 93, à Roubaix, a l'honneur d'informer les amateurs qu'il donnera dans son local, le 14 juillet, une superbe partie à la platine dont les conditions sont détaillées ci-après.

Il sera décerné pour les trois prix gagnants trois nouvelles montres en argent d'un premier choix et de première valeur, lesquelles seront distribuées avec une facture qui les garantit bonnes.

Ces trois premiers prix seront accompagnés de 15 francs, savoir :

Le premier prix aura droit de choisir un cylindre à 8 rubis et 7 fr. en espèces;

Le deuxième prix aura droit de choisir un cylindre à 8 rubis et 5 fr. en espèces;

Le troisième prix aura droit de choisir un cylindre à 8 rubis et 3 fr. en espèces.

L'inscription se fera chez L. SEYNAEVE à dater d'aujourd'hui jusqu'au jour fixé à cinq heures du soir.

On commencera la partie à 4 heures précises.

(Le jeu est à couvert.)

DENTS depuis 5 francs

VERBRUGGHE

Dentiste

29, rue du Grand-Chemin, Roubaix. — 11, rue Secarrembault, Lille.

Guérison du mal de dents

Paiement après succès.

M. VERBRUGGHE, se rend à domicile et de charge de racommoder toute espèce de pièces artificielles. 6631